



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 11 mai 2026
Présidence de Mme Charlotte Mathis

Préavis n° 1344/2026 Demande de crédit d'études pour la passerelle de mobilité douce de Rochettaz.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis municipal N° 1344 / 2026 ;
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- I. d'autoriser la Municipalité à engager les études pour la passerelle de Rochettaz.
- II. d'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 280'000.- TTC.
- III. d'admettre le mode de financement proposé.
- IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de CHF 280'000.-.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2026.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Charlotte Mathis

Danahé Palmon

